

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE
VILLE DE GRIGNY

DEL_2024_136

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
ET DES DÉCISIONS DU MAIRE**

Séance du lundi 16 décembre 2024

L'an deux mille vingt quatre, le seize décembre à 19 heures 00 le Conseil Municipal de la Commune de Grigny, légalement convoqué, s'est rassemblé en Mairie, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M./Mme Prénom NOM, TITRE.

Date de convocation : 10 DEC. 2024

Nombre de membres :

- En exercice : 35
- Présents : 24
- Votants : 31

Présents :

Philippe RIO - Yveline LE BRIAND - Lamine CAMARA - Claire TAWAB KEBAY - Saadia BELLAHMER - Arsène ZERKAL - Fatima MAHFOUD - Philippe LOUISON - Martial GAMIETTE - Mognidaho ISSA - Mahamoud SOILHI - Youssef BOUKANTAR - Ali Mohamed ABOUDOU - Sarah CHABROT - Laetitia JACQUEMIN - Imène KEDDOU - Sara GHENAIM - Anaïs KOSE - Kouider OUKBI - Sylvie GIBERT - Neal SAUNIER - Fatouma SYLLA - Marie FOLLY - Dominique BRIVADY

Excusés Représentés :

Fatima OGBI représentée par Imène KEDDOU - Pascal TROADEC représenté par Sara GHENAIM - Ganesh DJEARAMIN représenté par Lamine CAMARA - Michèle AUBRY représentée par Claire TAWAB KEBAY - Rose-Marie THUILOT représentée par Yveline LE BRIAND - Seynabou Léonie DIARRA représentée par Laetitia JACQUEMIN - Cheick Oumar N'DIAYE représenté par Sylvie GIBERT

Absents :

Jacky BORTOLI - Ngandu NTUMBA ép KENYA - Janna BOUBENDIR - Aziza BELABDA

Délibération N°DEL_2024_136 : « Ouverture de crédits d'investissement avant le vote du budget 2025 sur le budget principal Ville. »

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 1612-1,

Vu le montant des crédits d'investissement ouverts en 2024 au budget principal Ville,

Vu l'avis de la Commission Ressources du 11 décembre 2024,

Considérant que dans l'attente de l'adoption du budget primitif de la Commune pour l'exercice 2025, il s'avère nécessaire de procéder à l'ouverture de crédits d'investissement afin de permettre notamment la poursuite de certaines opérations, l'engagement de dépenses pour garantir le maintien en bon état de fonctionnement des équipements de la Ville et des interventions d'urgence éventuelles.

Délibère, et décide,

D'autoriser dans l'attente de l'adoption du budget primitif 2025 du budget principal Ville, l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement dont la liste est jointe en annexe et représentant au total 1 820 500 euros, soit un montant inférieur au quart des crédits ouverts en 2024 au budget principal Ville.

Ainsi délibéré les, jours, mois et an susdits,



Le Maire,

Philippe RIO

Vote à l'unanimité

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa notification